

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
TOE, A.F.N, OPEX, et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52



Siège : Maison du Combattant -1 Bd Sampiero - 20000 Ajaccio - Tél. : 06 70 42 42 41
Permanence le mercredi de 9 h à 11 h 00
@ : fac.corse@laposte.net - Compte bancaire: Société Générale n° 00037284771
Abonnement annuel: 25 euros les quatre numéros. Demande à adresser au siège

La Corse est le premier département français libéré, entre le 9 septembre et le 4 octobre 1943.



60ème ANNEE - N°222

2ème trimestre 2021

Fondateur: Jean FABIANI

Directeur de la publication,
responsable de la rédaction
et de la diffusion:

Raoul PIOLI

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial du Président

Page 2 :

- Hommage aux derniers
Morts pour la France.

- L'Arc de Triomphe empaqueté

Page 3 :

- Bilan des OPEX + manufacture d'armes COLT

Page 4 :

- PV de l'AG du 27.01.2021

Page 5 :

- Soldats de Napoléon tombés en Russie

Page 6 :

- Infos sociales + 173° RI

Page 7 :

- Les 100 ans du journal
- Ce que l'on doit à Napoléon

Page 8 :

- Décès du colonel René COLOMBANI

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT



Depuis mars 2020 nous avons été, toutes et tous, soumis à rude épreuve. Activités en sommeil, événements annulés, recettes en berne: le monde associatif combattant a été sévèrement ébranlé par la crise sanitaire. En contre partie, du moins pour la Fédération, nous avons pris conscience que ce sont les liens amicaux entre membres du Bureau qui ont contribué à la faire vivre malgré la pandémie. En ce deuxième trimestre 2021, la patience et la persévérance demeurent toujours indispensables pour reprendre, au moment voulu, nos activités avec un maximum de sérénité.

A Ajaccio, les assemblées générales communes de trois associations⁽¹⁾ le 27 janvier dernier, indiquent qu'une évolution se dessine au sein du monde combattant. Les gros bataillons d'adhérents que l'on revendiquait hier ⁽²⁾ avec fierté, restent des souvenirs que n'ont pas vécus les générations qui président aux destinées des associations actuelles. Les deux premières générations du feu ont disparu définitivement de l'ordre de bataille. Au sein de la troisième, les anciens d'Indochine valides sont très rares et la disparition de ceux d'Algérie s'accélère.

Le flambeau de la mémoire doit passer dans les mains des plus jeunes, c'est-à-dire la quatrième génération du feu, celle des OpeX. Celle dont on ne cesse de dire, à juste raison, qu'elle a encore du mal à prendre le relais. Une fois que cela est écrit, dit, et ressassé inlassablement, que faire ? Et bien, maintenant, nous ne sommes plus les seuls à nous lamenter, il y a du nouveau en très haut lieu.

La commission de la Défense nationale et des forces armées a mis sur pied une mission « flash » sur le monde associatif combattant, avec « **pour ambition d'identifier les bonnes pratiques à même d'assurer la pérennité du monde associatif combattant, profondément bouleversé par l'attrition naturelle de ses ressortissants** ». Un état des lieux a été dressé et, en ce début du mois de mars 2021, diverses préconisations ont été avancées dont on retiendra, entre autre :

- Education à la mémoire combattante par les enseignants et par le biais des médias numériques.
- Rapprochement entre certaines associations fragilisées par le déclin démographique.
- Intégration des « nouveaux anciens combattants », ceux de la 4e génération du feu, de manière harmonieuse en prenant notamment en compte leurs besoins spécifiques.
- Repenser et réinventer les commémorations (modalités, nombre, participation du public), qui constituaient un rituel républicain fondamental, mais datant de 1919.
- Le modèle de réparation ayant prévalu pendant un siècle, laisse place à un modèle centré sur la mémoire et sa transmission auprès du grand public.

Voilà du grain à moudre pour nos associations. Principalement celles de niveau national, qui auront leur mot à dire sur les préconisations évoquées. J'aurai l'occasion de vous en parler prochainement.

Raoul PIOLI

⁽¹⁾ Assemblée générale de notre Fédération, avec celles des anciens du Train et du Souvenir Français de la Corse du Sud.

⁽²⁾ M'étant plongé dans les archives de la Fédération, j'ai découvert que dans les années 1963 -1975, elle a compté jusqu'à 1100 adhérents répartis sur toute l'île, avec 8 délégués régionaux, et même un conseiller en charge de la « propagande ». Terme qui, rappelant un passé sombre, est tombé en disgrâce de nos jours, tout comme « la minute psychologique » connue en Algérie lors de la « grande cérémonie des couleurs » du samedi matin devant tout le personnel de Béni Messous rassemblé en armes.

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

Nouvelles adhésions: La Fédération remercie, et souhaite la bienvenue aux colonels (er) **Albert DEFRANCHI**, **Maurice QUICUREZ** et **Bernard MARQUELET**, au Cdt (h) **François ANTONETTI**, au LDV **Jean-Louis VENTURA**, aux adjudants-chefs (h) **Jean-Claude ALFONSI** et **Paul STUART** qui ont rejoint nos rangs au cours du 1er trimestre.

« Le nombre fait la force, et ensemble on va plus loin »

La France et l'Arme Blindée et Cavalerie en deuil

Cinq morts pour la France en six jours, entre le 28 décembre 2020 et le 2 janvier 2021 au Mali

Ils sont morts, en opérations extérieures pour la France et pour la liberté du monde, dans la lutte contre l'islamisme politique. « Combattants Corses » s'incline devant leur sacrifice et s'associe à la douleur des familles qui pleurent un fils, un époux, un père, un être aimé.

A la date du 2 janvier 2021, le bilan des pertes françaises au Sahel est de 57 morts (dont 51 sont "morts pour la France").



Photo de gauche:

Le sergent Yvonne Huynh et le brigadier Loïc Risser, tous deux issus du 2e régiment de hussards de Haguenau, près de Strasbourg, ont été tués samedi 2 janvier 2021, lors d'une patrouille de reconnaissance dans la région de Ménaka au Mali, par l'explosion d'un engin explosif improvisé qui a atteint leur véhicule blindé léger.

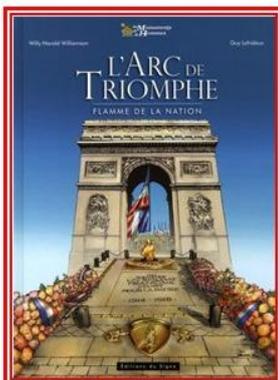
Le brigadier chef Tanerii Mauri et les chasseurs de 1^{ère} classe Quentin Pauchet et Dorian Issakhanian, qui appartenaient au 1^{er} régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse, près de Verdun, effectuaient une mission d'escorte dans une zone frontalière du Niger et du Burkina Faso lorsqu'ils ont été tués le 28 décembre 2020, dans un attentat revendiqué par le GSIM, un groupe djihadiste affilié à Al-Qaïda.

Photo de droite:



La rédaction

Empaquetage de l'Arc de Triomphe à Paris : rebondissement



Dans notre journal du 2^{ème} trimestre 2020, nous nous étions déjà fermement opposés à l'empaquetage de l'Arc de Triomphe.

L'Arc de triomphe, que nous connaissons tous, s'élève au centre de la place Charles de Gaulle (anciennement place de l'Etoile) à Paris. Sa construction, décidée par l'empereur Napoléon 1^{er} débuta en 1806 et s'acheva en 1836 sous Louis-Philippe. Depuis 1920 il abrite la tombe du Soldat inconnu, à laquelle viendra s'ajouter en 1923 la Flamme. Pour le monde combattant il représente le lieu de mémoire le plus sacré de la Nation. Pour d'autres, sans scrupules, ce n'est qu'un lieu ordinaire de tourisme et de fête, voire de défoulement comme lorsqu'il a été saccagé le 1^{er} décembre 2018 par les gilets jaunes.

Suite au décès de l'initiateur du projet en mai 2020, l'affaire de l'empaquetage semblait éteinte. Or, voilà qu'elle ressurgit pour l'automne 2021. **Une fois de plus, nous nous élevons contre cette nouvelle initiative, et faisons nôtre le combat que mène l'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF) :**

L'ASAF s'oppose à l'empaquetage de l'Arc de Triomphe. Elle estime que :

- le Centre des Monuments Nationaux, qui est le gestionnaire des monuments nationaux, n'est nullement le propriétaire de l'Arc de Triomphe. Il ne peut donc en disposer selon son bon vouloir notamment de le défigurant même temporairement ;
- cet empaquetage constitue, **notamment en cette année du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte**, une insulte pour les soldats de la Grande Armée morts pour la France dont les noms figurent sur les piliers de l'Arc ;
- cette démarche est un non-sens alors que l'initiateur, qui en avait fait déjà et sans succès la demande en 2014 à l'occasion du centenaire, est décédé ;
- ce projet est une provocation au moment où la France va devoir se relever d'une crise sanitaire, sécuritaire, économique et financière très grave.

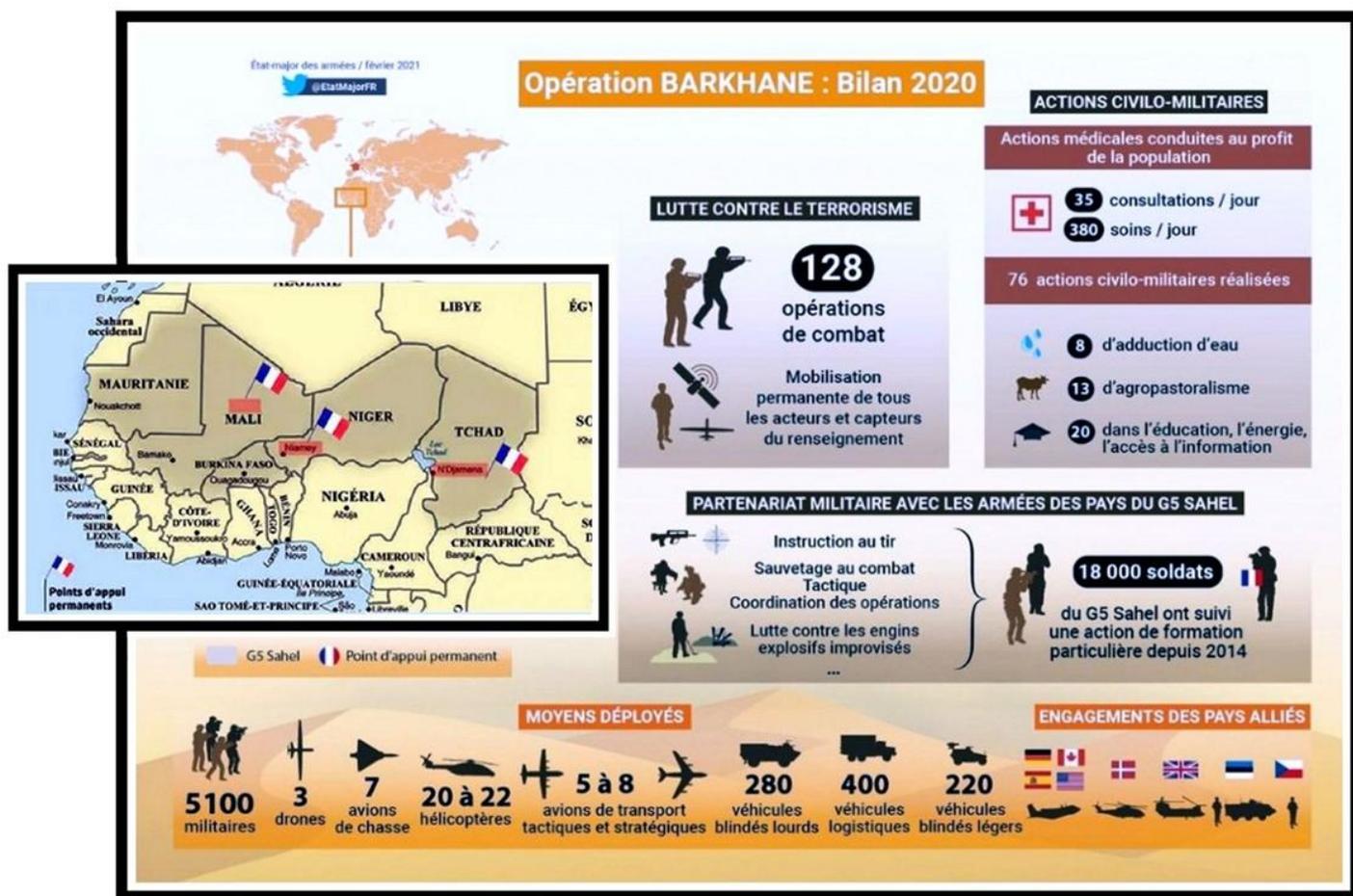
Notre pays a mieux à faire que de masquer ce monument emblématique de l'unité de la Nation et des sacrifices consentis par le peuple français.

L'ASAF a décidé de s'engager activement contre la réalisation de ce projet.

Voir le site : www.asafrance.fr



Abonnement au journal « Combattants Corses » : Les abonnements sont souscrits pour un an (quatre numéros publiés en janvier, avril, juillet, octobre) au tarif de 25 euros. Les demandes, accompagnées d'un chèque bancaire ou postal, doivent être adressées à la Fédération régionale des Anciens Combattants 39-45, TOE, AFN et Opex, 1 Boulevard Sampiero, 20 000 Ajaccio.



Lancée en 2014, l'opération « Barkhane » remplace « Serval » au Sahel. Mali, Tchad, Burkina Faso, Niger : 5 100 militaires de l'armée française sont engagés dans la lutte contre les groupes djihadistes (Daech, Aqmi, Boko Haram...). « Barkhane », étendue à l'ensemble de la bande sahélo-saharienne, couvre une zone vaste comme l'Europe.

« Barkhane », du nom d'une dune prenant la forme d'un croissant sous l'effet du vent, est actuellement la plus importante opération extérieure de l'armée française, avec 5100 militaires déployés.

La stratégie sahélienne de la France vise à ce que les États partenaires acquièrent la capacité, d'assurer leur sécurité de façon autonome. Elle repose sur une approche globale (politique, sécuritaire et de développement) dont le volet militaire est porté par l'opération Barkhane, conduite par les armées françaises.

Source : Ministère des armées, février 2021.

Colt, la légendaire marque d'armes américaine, rachetée par un fabricant tchèque



Créée en 1847 par Samuel Colt (1814-1862), la célèbre marque américaine était en difficultés depuis 2015. Elle vient d'être rachetée en février 2021 par le fabricant d'armes tchèque CZG pour 220 millions de dollars, soit 180 millions d'euros.

De 1911 à 1985, le pistolet semi-automatique Colt 45, de calibre 11,43, a été l'arme de poing des officiers de l'armée américaine. Durant la seconde guerre mondiale, le célèbre général Georges Patton portait toujours, au ceinturon, un Colt 45 à la crosse recouverte de nacre.

Des milliers de Colt 45, provenant directement des soldats américains ou des parachutages aux maquis, ont ainsi été introduits en France. Les unités françaises de la Libération, équipées par les américains en Afrique du Nord, en étaient généralement dotées. Par la suite, en 1950, c'est le pistolet français semi-automatique de la manufacture d'armes de Châtellerauld (PA, MAC 50) qui équipera les armées françaises. En 2020 ce dernier sera remplacé par le pistolet autrichien Glock 17. Pendant les guerres d'Indochine et d'Algérie, nombre d'officiers français possédaient encore, à titre personnel et avec fierté, le réputé Colt 45.

Samuel Colt, l'inventeur du revolver à barillet Colt adopté par l'armée américaine dès 1856, a laissé à la postérité son slogan publicitaire de l'époque : « Dieu a fait des hommes grands et d'autres petits, je les ai rendus égaux », sous entendu avec mon revolver. R.P.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2021.

Le 27 janvier 2021, à 10 heures 30, c'est dans un contexte inédit que s'est tenue, à la maison du combattant d'Ajaccio, l'assemblée générale ordinaire de la Fédération régionale des Anciens combattants 39/45, TOE, AFN, OPEX et victimes de guerre de la Corse. Compte tenu des consignes sanitaires, seul le Bureau avait été convoqué. A savoir : le président **Raoul Pioli**, le secrétaire général **Jean Claude Gambino**, les trésoriers **Marc Casile** et **Georges Vallod**. Pour la deuxième année consécutive, cette assemblée s'est déroulée conjointement avec celle de l'amicale des anciens du Train de la Corse, avec, en plus celle du Souvenir Français de la Corse du Sud. Ce, dans le cadre d'une mutualisation des moyens financiers, humains et logistiques, afin de réduire les coûts.

Après l'hommage aux disparus de l'année en cours, les regrettés Charles Grisoni et Pierre Louis Feuille d'Ajaccio, ainsi qu'Etienne Colonna d'Ambiegna, le président a ouvert la séance par son propos préliminaire.

Tout d'abord en récapitulant avec commentaires à l'appui, ce qui a fait l'actualité du monde combattant en 2020 : le nombre de morts pour la France en opérations extérieures en 2020, le budget des armées prévu pour 2021, le rapport en cours de la mission Stora, la loi séparatisme générée par les attentats de l'islam politique et enfin la préséance de la médaille des victimes d'attentats avant la croix de la valeur militaire qui ne passe toujours pas. Ensuite, en présentant l'année mémorielle 2021 prévue au niveau national : la poursuite du cycle consacré au 150ème anniversaire de la guerre de 1870-1871, la commémoration des premières « résistances » en 1941 (Serment de Koufra le 2 mars 1941, résistant Honoré Estienne d'Orves fusillé en 1941 au Mont Valérien, combats de la France Libre en Afrique, entrée en guerre des Etats-Unis), et enfin deux commémoration pour les opérations extérieures : le 30ème anniversaire de la guerre du Golfe (24 février 1991), et le 20ème anniversaire de l'intervention des troupes françaises en Afghanistan (7 octobre 2001).

C'est ensuite le secrétaire général qui, prenant la parole, a développé l'ordre du jour :

- **Rapport moral et compte rendu des activités 2020** : Depuis la dernière assemblée générale du 20 janvier 2020, c'est dans le respect des consignes sanitaires liées au Coronavirus, que la Fédération a été présente à toutes les cérémonies patriotiques locales organisées par l'ONAC/2A, dont six fois avec le drapeau.

- **Prévisions d'activités pour l'année 2021** dans la mesure où les conditions sanitaires le permettent : participation aux habituelles cérémonies patriotiques locales et aux activités organisées en association avec l'amicale des anciens du Train.

Après l'adoption du rapport à l'unanimité, le secrétaire général donne ensuite la parole aux trésoriers Marc CASILE et Georges Vallod qui font le point de la trésorerie de la Fédération :

- **Bilan financier pour l'année 2020** : les dépenses étant de 1974,88 euros et les recettes de 1905.43 euros, il en résulte un déficit de 69,45euros. L'assemblée adopte le bilan financier à l'unanimité.

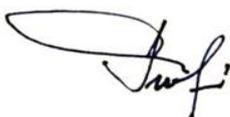
- **Budget prévisionnel pour l'année 2021** : 2000 euros. L'assemblée adopte le budget prévisionnel à l'unanimité.

Le secrétaire général reprend la parole pour souligner et rappeler le rôle du journal « Combattants Corses » tel que l'avait voulu son fondateur Jean FABIANI : « Le journal est l'image de la Fédération, tout comme la fourragère à l'épaule du soldat représente la gloire du régiment ». En 2020, malgré la pandémie, le journal « Combattants Corses », tiré à 200 exemplaires, a été publié chaque trimestre en temps voulu, dont trois fois avec une annexe de quatre pages.

Comme il n'y avait pas de questions diverses, le secrétaire général cède ensuite la parole au président qui prononce l'allocution finale en notant le caractère exceptionnel de cette assemblée inédite, à huis clos, avec effectif restreint et dans le plus strict respect des consignes sanitaires du moment. Il remercie le secrétaire général Jean Claude Gambino, qui est l'élément moteur de la Fédération, les deux trésoriers Marc Casile et Georges Vallod, et nos amis Gaëtan Ferrandez et René Pérès qui viennent toujours renforcer le Bureau lors de l'expédition du journal. Soulignant ensuite les rapports fraternels entretenus entre les trois associations présentes dans la salle, guidées par un double idéal, celui de l'appartenance à la même communauté et celui de la transmission de la mémoire combattante. Rapports fraternels qui constituent aussi un gage pour l'avenir, et qui se résument dans la belle formule pleine d'espoir : « Nous serons forts si nous sommes unis »

Nota : Pour les adhérents qui le désirent, le procès verbal intégral des débats de l'assemblée générale est disponible et consultable au siège de la Fédération : 1 Bd Sampiero, 20000 AJACCIO.

Le Président Raoul PIOLI



Le secrétaire général Jean-Claude GAMBINO



La Fédération en ordre de bataille pour l'année 2021 :



Photo JL Ventura 27.01.2021

Le Bureau lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2021:
de gauche à droite:
Georges Vallod, Raoul PIOLI,
Jean-Claude Gambino,
et Marc Casile

Présidents d'honneur : Général de CA. (2s) Michel Franceschi et M. Raymond PITTALIS

Membre d'honneur : M. Jean-François Fabiani

Président actif : M. Raoul Pioli (Président également de la Commission départementale mémoire)

Vice président : M. Paul Léonetti (Vice président et membre Commission départementale solidarité),

Secrétaire général : M. Jean-Claude Gambino (Commission départementale mémoire, Délégué départemental Souvenir Français)

Trésoriers : MM Georges Vallod (Commission départementale solidarité, président de l'ANOPEX/Corse) et Marc Casile

Porte drapeau : M. Claude Minneret

Membres du Conseil d'administration : MM. Jean-Ange Colonna, Emile Ditcharry, Gaëtan Ferrandez, Claude Giraud, Christian Joubert (Commission départementale solidarité), Jean Dominique Leccia,

HOMMAGE AUX SOLDATS DE NAPOLÉON TOMBÉS EN RUSSIE

Plus de 200 ans après la retraite de Russie en 1812, français et russes enterrent leurs soldats ensemble



Les restes de 126 soldats russes et français, tombés lors de la terrible retraite de Russie en 1812, ont été inhumés samedi 13 février 2021 près du champ de la bataille de Viazma (200 Km à l'ouest de Moscou).

Sous la neige et par des températures de -15°C, les 126 dépouilles réparties en huit cercueils recouverts des drapeaux des deux pays (voir photo ci-contre) ont été mises en terre au son d'une salve de canon, en présence d'une centaine de figurants en costume d'époque, d'officiers russes et du général français attaché de défense à l'ambassade de France, mais aussi de descendants de grands généraux de Napoléon et du Tsar de Russie.

« La mort met tout le monde à égalité : ils sont tous dans la même tombe », déclara une descendante du maréchal Koutouzov, tandis que le descendant du maréchal Murat lui répondit « C'est pour moi une immense émotion d'être présent à cette cérémonie, symbole du respect mutuel des parties ».

La découverte de boutons métalliques d'uniformes a permis d'établir que certains de ces soldats appartenaient au 24^e régiment d'infanterie légère et aux 55^e et 30^e régiments d'infanterie de ligne de l'armée de Napoléon. **Source**: dépêche de l'AFP du 14 février 2021

NDLR : Pour la petite histoire, le 30^e régiment d'infanterie a un rapport contemporain avec la Corse. Créé en 1775, son drapeau est un résumé d'Histoire de France puisque s'y inscrivent en lettres d'or les batailles de : Valmy 1792, Austerlitz 1805, Wagram 1809, Moskova 1812 et Solferino 1859. Viendront s'y ajouter : Champagne 1915, Verdun 1916, La Malmaison 1917, Reims 1918, et Afrique du Nord 1954-1962. **IL faut savoir que pendant cinq ans, de 1984 à 1989, le drapeau du 30^e RI a flotté sur la terre de Corse à Bonifacio. Il était alors confié à la garde du Centre d'entraînement commando / 30^e RI, gardien des traditions du régiment.**

Raoul PIOLI

Paris, le 7 décembre 2020 :

Pérennité des réductions d'impôts accordées aux anciens combattants et aux victimes de guerre ou leurs proches.

La reconnaissance de la Nation envers les anciens combattants se traduit notamment par l'exonération d'impôt sur le revenu de la retraite du combattant, d'un montant annuel et non mensuel de 763,36 € en moyenne au 1er janvier 2020, et des pensions militaires d'invalidité, dispositif directement issu de la loi du 31 mars 1919 qui institue un droit à réparation pour les anciens combattants et victimes de guerre.

La majoration d'une demi-part du quotient familial, en faveur des anciens combattants âgés de plus de 74 ans et leurs veuves, est destinée à compenser la faiblesse des retraites versées. Elle procure indirectement un supplément de ressources : les retraités les plus faiblement pensionnés échappent à l'impôt sur le revenu et bénéficient des exonérations en matière d'impôts locaux ou de redevance audiovisuelle accordées aux personnes âgées sous condition de ressources.

Le Gouvernement n'a pas considéré opportun de supprimer ces mesures fiscales. **Tous les dispositifs de reconnaissance et de réparation ainsi que les avantages fiscaux en faveur des anciens combattants sont en conséquence maintenus.**

Réponse du Ministère auprès de la ministre des armées - Mémoire et anciens combattants à la question écrite n° 17303 de Mme Catherine Dumas (Paris - Les Républicains), publiée dans le JO Sénat du 26/11/2020 - page 5607

Paris, le 7 décembre 2020 :

Situation des veuves d'anciens combattants : demi-part fiscale.

L'article 4 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, modifiant l'article 195 du code général des impôts (CGI), prévoit que le quotient familial des personnes âgées de plus de 74 ans et titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est majoré d'une demi-part supplémentaire.

En cas de décès de l'ouvrant droit, cette disposition est applicable au conjoint survivant âgé de plus de 74 ans. Par principe, le conjoint survivant bénéficie de la demi-part fiscale dès lors que l'ancien combattant en a lui-même bénéficié. En effet, il s'agit d'une forme de reconnaissance de la Nation pour les services que ce dernier a rendus

L'extension des conditions d'attribution de la demi-part fiscale aux anciens combattants, et par conséquent, à leurs veuves, a été inscrite à l'article 158 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 qui prévoit la modification du f du 1 de l'article 195-du CGI précité. Ainsi, à compter de l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition, **le 1er janvier 2021, les veuves d'anciens combattants pourront bénéficier de l'attribution de la demi-part fiscale, à compter de leurs 74 ans, même si l'ancien combattant est mort entre 65 ans et 74 ans.** Cette mesure constitue une avancée très favorable pour le monde combattant.

Dès lors, le Gouvernement n'envisage pas de créer une pension de réversion aux veuves dont le conjoint était titulaire de la carte du combattant.

Réponse du Ministère auprès de la ministre des armées - Mémoire et anciens combattants à la question écrite n° 17410 de Mme Nathalie Delattre (Gironde - RDSE), publiée dans le JO Sénat du 26/11/2020 - page 5608

<https://www.senat.fr/questions/base/2020/qSEQ200717410.html>

Source: Fédération nationale André MAGINOT, fiche en date du 7 décembre 2020

HOMMAGE ILLUSTRÉ AU 173° R. I.

Symbolique de l'insigne régimentaire du 173° R. I.



Les titres de guerre du 173° Régiment d'infanterie, le régiment « des Corses »



Demain, verra-t-on s'élever dans l'île, un monument à la gloire du 173° RI ?



Notre journal fête ses 60 ans d'existence



gel hydroalcoolique à volonté. On s'en souviendra longtemps !

Plus sérieusement, afin d'évoquer comme il se doit cet anniversaire, il convient simplement de rappeler, comme l'a fait notre secrétaire général Jean Claude GAMBINO lors de l'assemblée générale, la sublime formule du créateur de notre journal, le regretté président Jean FABIANI (1924-2019) : « **le journal est l'image de marque de la Fédération, tout comme la fourragère à l'épaule du soldat, est la représentation de la gloire du régiment** ». Tout est dit et les commentaires deviennent superflus.

En 2020, malgré la crise sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus, « Combattants Corses » a quand même été publié chaque trimestre, dans les conditions habituelles à huit pages, et trois fois avec une annexe de quatre pages.

A l'aube de sa soixantième année, le journal tire encore à 200 exemplaires. En cette année du bicentenaire de la mort de Napoléon 1er (5 mai 1821 - 5 mai 2021), une édition très spéciale, consacrée au ressenti de sa mort en Corse, viendra combler nos fidèles adhérents. Confirmant ainsi que « Combattants Corses » colle à l'actualité, donne une information de qualité, et demeure toujours apprécié comme en témoignent les derniers courriers reçus :

Quelqu'un a dit un jour, à juste raison, « qu'un demi siècle, pour un journal associatif mérite bien un compliment ». « Combattants Corses » est déjà au-delà, et entre dans sa soixantième année.

Nul n'ignore qu'au plan familial, chaque année de mariage est associée à une matière ou a des matériaux de plus en plus solides et précieux. Aussi, peut-on dire que « Combattants Corses » fête, cette année, ses « noces de diamant ». Hélas, si pour un anniversaire il est de tradition d'offrir le journal du jour de naissance, nous ne pourrions le faire, les archives du nôtre s'étant évaporées au fil des nombreux déménagements du siège de la Fédération. Cependant, la mémoire orale conserve encore les noms des derniers rédacteurs en chef : le premier maître honoraire de la Marine nationale **Jacques Grosclaude** de 1990 à 2010, puis le chef de bataillon honoraire **Christian Joubert** de 2011 à 2016, et votre serviteur depuis 2017.

Pour fêter ces « noces de diamant », point de champagne et de petits fours, mais masque obligatoire, distanciation physique et

Déjà, dans le courant de l'année 2020, notre doyen, le capitaine des Troupes de marine **François Scarbonchi**, commandeur de la Légion d'honneur, a écrit deux fois au siège pour marquer sa satisfaction et encourager la Fédération à poursuivre son œuvre d'information comme elle le fait.

En ce début d'année 2021, plusieurs lettres, courriels, ou compliments téléphoniques sont déjà parvenus au siège : de la part du général de corps d'armée **Michel Franceschi** notre président d'honneur, du général **Pierre Jean Seigniez** aujourd'hui retiré dans l'Ain mais fidèle au journal, de nos amis et adhérents : le colonel **Roger Muglioni**, monsieur **Christian Joubert**, ancien rédacteur en chef du journal, ainsi que messieurs **Jean-Antoine Ricci** d'Ajaccio, **Jean-René Cariou** d'Ajaccio, **Jacques Casile** de Valle di Mezzana, et monsieur **Pierre Biaggini** de Marseille.

Voilà de quoi redonner du souffle pour continuer à produire, et à améliorer notre journal.

Le directeur de la publication

CE QUE L'ON DOIT AUSSI A NAPOLÉON



Sans Napoléon pas de baguette de pain

Le cliché du Français, sa baguette sous le bras, n'existerait peut-être pas sans Napoléon ! Là aussi, il s'agit au départ d'une affaire militaire. Le pain se vendait sous forme de miches, rondes. La baguette à forme oblongue aurait été imaginée pour permettre aux soldats de l'Empire de la glisser dans le sac ou une poche de leurs basques !

La baguette, c'est aussi une histoire de famille. En 1856, Napoléon III, neveu de Bonaparte, la réglemente: elle doit mesurer 40 cm et peser 300 g. *Une autre théorie veut que la baguette de pain ait été inventée à Vienne et importée en France pendant le XIXe siècle.*

Sans Napoléon pas de boîte de conserve

Encore une invention pour les militaires. Napoléon cherche un moyen permettant de conserver la nourriture pour ses troupes. En 1809, **Nicolas Appert**, confiseur de son état, lui présente un procédé de stérilisation de **bocaux** par la chaleur. Il devient fournisseur d'abord de la marine, puis des armées impériales. Son invention est reprise par les anglais qui remplacent les bocaux par des boîtes métalliques. On peut donc dire que sans Napoléon, point de boîtes de conserves.

La Fédération endeuillée par la disparition du colonel (h) René Colombani (1929 - 2021)

C'est avec tristesse que la Fédération fait part de la disparition du **colonel honoraire des Troupes de marine René Colombani**. Résidant à l'EHPAD Sainte-Cécile (Ajaccio) depuis 2019, son état de santé, aggravé par de récents problèmes cardiaques, avait empiré ces derniers mois. Après une hospitalisation d'une quinzaine de jours, il avait rejoint l'EHPAD où il s'est éteint le 5 mars 2021. Compte tenu des consignes sanitaires liées à l'épidémie du Coronavirus, ses obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité familiale, le samedi 6 mars au matin. De ce fait, il n'a pu recevoir les honneurs funèbres qu'il méritait de par son très long, et remarquable engagement associatif auprès du monde combattant local. Alerté par son épouse, j'ai eu l'honneur d'assister à ses obsèques. C'est ainsi que j'ai pu présenter de vive voix, à sa famille, les condoléances attristées des anciens combattants d'Ajaccio et de monsieur le directeur de l'ONAC 2/A. Aujourd'hui, la Fédération rend un hommage mérité à celui qui rédigea de nombreux articles pour notre journal.

Sa carrière militaire



René Colombani est né le 1^{er} octobre 1929, de mère vietnamienne, au nord du Tonkin sur la frontière de Chine. Là où son père servait dans l'infanterie coloniale d'autrefois. Peu après, en 1933, il rejoint le village paternel de Pioggiola en Haute-Corse. Sa scolarisation s'est effectuée sur place puis ensuite à Bastia. En 1941, c'est avec le cœur très gros qu'il apprend la mort de son père. Ce dernier, devenu officier, servait de nouveau en Indochine. Il a succombé lors d'une patrouille de reconnaissance en territoire occupé par les japonais.

Pupille de la Nation, René Colombani est alors admis au Prytanée militaire de la Flèche en 1946, puis il s'engage en 1948, à l'âge 19 ans, au titre de l'école militaire de Cherchell en Algérie. Rapidement nommé sous-officier, il est admis au concours d'accès à l'Ecole militaire de Strasbourg, puis à celui d'entrée à l'Ecole spéciale militaire interarmes de Saint-Cyr, avec la « promotion maréchal de Lattre » 1951-1952 (voir insigne ci-contre à gauche). Son excellent classement, 19^e/333 en fin de stage, lui permet de choisir à la fois les Troupes coloniales comme son père, et les parachutistes coloniaux.

Nommé sous-lieutenant en 1952, il va alors entreprendre une carrière d'officier bien remplie : Meucon en Bretagne, Bayonne sanctuaire des parachutistes coloniaux, Maroc, Sénégal, Guinée, Mauritanie, Madagascar, Algérie, Verdun, séjour en Allemagne, puis affectation à Paris en 1974. C'est au ministère des armées, en 1984, qu'il met un terme à son parcours militaire avec le grade de colonel.

Partout, il a fait montre d'une grande capacité d'engagement, de remarquables qualités d'officier administratif hors pair, mais aussi, et surtout, d'un humanisme et d'un sens très élevé de l'honneur. On peut dire que sa carrière dans l'armée de terre a été à la hauteur de ses espérances : exemplaire et exceptionnelle pour un jeune corse né en Asie, engagé à 19 ans comme simple soldat, quittant l'institution militaire 35 ans plus tard avec le grade de colonel. Titulaire de nombreuses et diverses décorations, la Nation reconnaissante, récompensera ses services, particulièrement distingués, par la croix d'officier dans l'Ordre national du Mérite en 1983.

Son action au sein du monde combattant d'Ajaccio et de la Corse

Aussitôt après avoir quitté l'uniforme, il se retire à Ajaccio et s'implique très activement auprès du monde combattant. Sachant d'où il venait, et ce qu'il avait reçu de l'institution militaire, il lui fallait alors restituer et donner aux autres.

Parmi ses innombrables et multiples responsabilités, on retiendra qu'il a été président régional de l'Epaulette pendant 19 ans, et administrateur puis président de la commission départementale de la solidarité pendant plus de 15 ans. C'est dans un esprit totalement désintéressé qu'il s'est investi dans la défense des droits matériels et moraux de ses anciens compagnons d'armes. De surcroît, auteur de nombreuses rubriques mémorielles dans les magazines associatifs locaux, il s'est également révélé un conférencier très apprécié par ses pairs anciens combattants. Personne, en Corse, n'oubliera ses remarquables interventions sur l'Indochine, cette terre qui l'a tant marqué et qui hantera sa mémoire, et son cœur, jusqu'au dernier souffle.

En récompense de ses très nombreuses actions au profit du devoir de mémoire, le ministère des armées lui a attribué en 2020, la médaille d'or de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Récompense suprême, qui n'est délivrée qu'à un nombre extrêmement restreint d'anciens combattants qui se sont impliqués, très largement, dans les actions de mémoire et de solidarité. Hélas, cette médaille n'a pu lui être remise officiellement, du fait des restrictions sanitaires liées au Coronavirus.

Personnellement, j'ai fait la connaissance du colonel René Colombani en 1994, alors que je venais d'être affecté au GSC à la citadelle d'Ajaccio. Depuis, inlassablement, nous avons cheminé ensemble, partageant les mêmes valeurs, les mêmes intérêts et animés par le même esprit de transmission de la mémoire combattante. Il était cet ami fidèle, cet ami de tout le monde, sur lequel on peut compter. Celui qui s'inquiète toujours pour les autres, celui qui prend fréquemment des nouvelles, celui qui sait deviner les problèmes et trouver les paroles aimables de réconfort. Toute sa vie, il a montré l'exemple d'un homme ne recherchant en ce bas monde, ni la gloire ni les honneurs, mais l'exemplarité par la droiture dans son comportement de tous les jours. Que maintenant, saint Michel patron des parachutistes, l'accueille, le protège et l'accompagne jusqu'au Tonkin, sur cette lointaine frontière de Chine, auprès de sa mère et de son père qui lui ont tant manqués.

Si le soleil s'est couché sur sa vie bien remplie, il continuera de briller dans nos souvenirs.

Lieutenant-colonel (h) Raoul PIOLI, président de la Fédération

